



LE MAASSER !

Par Rav Moché Mergui-Roch Hayéchiva

La TORAH dit (Parachat KI TAVO, 26-12) : « Lorsque tu auras achevé de prélever toute la dîme de tes produits (...), que tu auras donnée aux Lévy, aux prosélytes, à l'orphelin et à la veuve (...), tu diras devant l'Et. ton D. : 'j'ai enlevé de ma maison ce qui était consacré et aussi je l'ai donné conformément à toutes les prescriptions, je n'ai transgressé aucun commandement et n'ai pas oublié.' »

Il s'agit de la confession que tout Ben Israël doit faire devant HACHEM, montrant qu'il a observé la Mitsvah du prélèvement du **Maasser [la dîme]**. Nos patriarches nous montrent, les premiers, cet exemple vertueux de donner la dîme de tous leurs bénéfices.

Avraham Avinou, après sa victoire sur les quatre puissants rois (BERECHIT 14/20), est béni par MALKI TSEDEK, roi de Chalem (Yeroushalaïm). Celui-ci dit : « (...) et béni est le D. Suprême qui a livré tes ennemis dans ta main. » Alors Avraham Avinou donne le dixième de tout, faisant ainsi le don du Maasser, que ses descendants pratiqueront plus tard à l'égard des Lévyim, comme l'explique le Ramban.

Yts'hak Avinou récolte dans l'abondance, comme le dit la TORAH : « Yts'hak sema dans cette pays-là et il récolte cette même année au centuple » (BERECHIT 26-12), c'est-à-dire cent fois plus que ce qu'il avait estimé. Rachi explique : pourquoi la TORAH a-t-elle précisé la quantité de la récolte ? Pour déterminer le Maasser qu'il devait prélever pour la dîme. Maïmonide note dans MELA'HIM (9-3) que l'institution de la

dîme aux pauvres du pays fut pratiquée par Yts'hak Avinou. C'est pourquoi Hachem le bénit.

Yaacov Avinou se trouve (BERECHIT 28-22) à la veille de sa rencontre avec son beau-père Lavan et après la vision des anges qui montaient et descendaient sur l'Echelle et la promesse de HACHEM de le protéger. Il s'engage par un Néder [un vœu], en disant : « Hachem, de tous les biens que Tu me donneras, j'en prélèverai régulièrement la dîme à Ton intention ».

Le Maasser est la seule Mitsvah pour laquelle la TORAH exige de l'homme qu'il déclare devant Hachem qu'il s'est acquitté de son devoir et qu'il n'a rien oublié (de ses promesses).

Le mois d'ELOUL, période de préparation à Roch Hachana, qui est le Yom Ha Din [jour du jugement], et à Yom kippour, il est recommandé de vérifier ses Tefilines ainsi que ses Mezouzoth, et de s'assurer que l'on s'est acquitté du devoir de la dîme et de toutes ses promesses de DONS. L'homme peut alors se présenter devant HACHEM et déclarer : « je suis conforme à toutes tes prescriptions, je n'ai rien oublié ».

Ainsi, il peut supplier HACHEM en disant (Parachat KI TAVO, 26-15) : « J'ai écouté la voix d'Hachem mon D. J'ai fait TOUT ce que TU M'AS ORDONNE. Contemple depuis TA SAINTE demeure, depuis le CIEL, et bénis Ton peuple ISRAEL et la Terre que TU NOUS AS DONNÉE. AMEN !

CHANA TOVA.

Intéressant de constater que le Talmud (Méguila 17B) étudie la cinquième et la sixième bénédiction ensemble ! De quoi traitent ces deux bénédictions ? et, pourquoi forment-elles une paire ? la cinquième bénédiction traite de la Téchouva (le repentir) et la sixième traite de la Sélih'a (le pardon dont nous implorons D'IEU d'effacer nos fautes). Pourquoi, s'interroge le Talmud, nous la bénédiction du repentir vient après celle de la Bina (4^{ème} bénédiction, dans laquelle nous avons prié sur le Daat, l'intellect) ? Pour répondre la Guémara se réfère au verset de la prophétie de Yéchaya (chapitre 6) « *oulévavo yavin véchav vérafa lo* » - son cœur a compris, il se repent et sera guéri. Le prophète a juxtaposé la compréhension du cœur au repentir. Pour expliquer la suite de l'ordre des bénédictions le Talmud cite un verset dans Téhilim (chapitre 103) « *hasoléah' léh'ol avonaih'i, harofé lékol tah'alouaih'i, hagoël michah'at h'ayaïh'i* », Il pardonne mes fautes, guéri mes maux, et me libère, nous voyons que la Guéoula et la Guérison viennent après le pardon.

Encore une fois cette étude a pour objectif de comprendre le sens de l'emplacement de chaque bénédiction dans nos prières quotidiennes. Si le contenu de la prière a toute son importance et sa profondeur, nous constatons que l'ordre de la prière va nous aider à saisir l'enjeu de son contenu ! Si le repentir vient après l'intellect, cela veut dire, explique le Tour (O'H 115), que l'intelligence conduit à la Téchouva ! C'est bien là un nouveau regard sur les conséquences de l'intellect

et sur le principe de la Téchouva. Effectivement interrogeons nous simplement et objectivement, pourquoi prions-nous pour l'intelligence ? ou encore plus simplement à quoi ça sert d'être intelligent ? Vous vous dites probablement que cette question est bête ! Mais à quoi sert l'intelligence si nous ne l'utilisons pas à bon escient ? ! Il n'y a rien de plus stupide que d'utiliser son intelligence pour des fins qui manquent d'intégrité intellectuelle. Le vrai sot n'est pas celui qui n'est pas intelligent, mais plutôt celui qui use incorrectement de son intelligence !

Pour le Tour l'effet immédiat de notre intellect est le repentir ! C'est-à-dire que l'intelligence est donnée à l'homme afin qu'il pense sa vie pour la panser. L'intelligence doit être orientée vers nous-mêmes, réfléchir notre vie et s'assurer qu'elle soit orientée vers le bon sens ! Rav Riah'i (Maseh'et Chel Téfila page 70) cite encore le commentaire du Seder Hayom : il en résulte que la faute est la conséquence de notre stupidité, d'ailleurs nos Sages au traité Sota 3A vont dans ce sens affirmant que l'esprit de folie anime le fauteur ! Les mauvais choix que l'homme opère dans sa vie sont la résultante d'un esprit abîmé, ou détourné. La faute par excellence est le produit d'une mauvaise réflexion. La plus grande faute, et l'origine de toutes nos erreurs, provient d'un mauvais fonctionnement de notre esprit, consciemment ou inconsciemment ! De cet exercice et de cette prise de conscience l'homme va indubitablement et

automatiquement corriger son esprit. Le premier pas vers la Téchouva est un retour à notre intellect !

Il y a ici une question extrêmement puissante : l'homme est animé du concept de Béh'ira (libre arbitre), l'homme a la possibilité de choisir entre le bien et le mal, le vrai et le faux, quel sens a cette bénédiction de demander à D'IEU de nous guider vers le chemin du repentir, puisque celui-ci dépend de notre libre arbitre ?

Rav Riah'i (Maseh'et Chel Téfila page 70, et page 74 note 3) rapporte cette question au nom du Sefer Habatim et au nom du Ari zal, ainsi qu'au nom du Zohar, Rambam et Maharcha (id. page 71 note 1).

Je vous invite à consulter leur discours passionnant...

La gravité de la question nous laisse entrevoir que le libre arbitre est intimement lié à notre raison et notre intellect. On n'opère pas des choix avec nos émotions et nos humeurs, sans pour autant les laisser de côté. Et justement garder son esprit clair et sain pour faire le bon choix nécessite sans aucun doute l'aide et l'intervention divine. Plus précisément encore nous demandons à D'IEU de nous doter d'une raison clairvoyante pour faire les bons choix durant notre vie. Le bon choix est lié à la Téchouva – d'ailleurs le Rambam a intégré le concept de libre-arbitre dans le cinquième et sixième chapitre des lois relatives à la Téchouva, C'est dire que ces deux concepts : Téchouva et Béh'ira forment un couple indissociable. Et pour en faire bon usage ce n'est qu'à travers

l'exercice intellectuel qu'on y arrive. Avoir de l'intelligence et savoir utiliser son intellect sont les clés d'or pour se retrouver sur le chemin de la vertu animé de notre libre arbitre !

Le discours ici présenté ne couvre certainement pas suffisamment l'immensité de ce programme.

Poursuivons avec le pardon, comme nous l'avons dit au début de notre texte, la Guémara étudie la Téchouva et le Pardon en même temps, ces deux notions forment une paire, pourquoi ?

Le Tour écrit encore : par le repentir on obtient le pardon divin ! Cela veut dire qu'implorer le pardon divin implique à l'homme un retour sur ses actions. On ne peut pas demander pardon si on reste identique. Nos fautes ne peuvent être effacées et mises de côté si on ne change pas "quelque chose" en nous ! La force de la Téchouva conduit au pardon de nos fautes, de nos erreurs et de leurs conséquences. Pirké Avot 4-11 nous enseigne que la Téchouva est un bouclier face au

châtiment et à l'escalade des malheurs !

Rav Riah'i (Maseh'et Chel Téfila page 71) rapporte les propos du Kouzari qui fait remarquer que c'est tous les jours (et trois fois par jour dans notre Amida) que nous prions D'IEU de nous pardonner nos fautes, car il est impossible pour l'homme de passer un jour sans commettre d'erreur ! c'est donc quotidiennement que nous devons aire ce travail, et tous les jours on a la possibilité de devenir meilleur pour connaître un monde meilleur !

Téhilim 80

Lamenatseah' lashoshanim.

Ce chant que prononce le roi David parle des shoshanim. Ce sont les roses. Le peuple d'Israël, lorsqu'il se trouve en exil, est comparé à une rose qui est entourée de ronces. Ce sont les ennemis du peuple, qui nous font du mal et nous empêchent de faire la Tora et les mitsvot. David Hameleh' parle du peuple d'Israël qui se trouve en exil. Selon le Radak, le Méiri et le Ri H'ayoun ce psaume parle du long exil dans lequel nous nous trouvons et dans ce psaume David prie à Hakadosh Barouh' Hou pour éveiller la gloire divine afin qu'IL nous envoie la guéoula. Il rappelle dans ce psaume les bontés divines desquelles a été gratifié le peuple d'Israël au moment de la sortie d'Égypte et qui nous a séparé des peuples et des nations pour nous emmener en Erets Israël et il demande qu'Hakadosh Barouh' Hou revienne pour nous accorder et nous gratifier de Ses bontés. Et ainsi de nous ramener en Erets Israël comme auparavant.

Selon Rashi il s'agit d'une téfila que David prononce et adresse à Hashem pour qu'IL amène la yeshoua, la délivrance au peuple d'Israël pour tous les exils qu'ils vont traverser dans l'histoire comme l'exil de Babel, la Grèce, Rome. Et aussi qu'Hashem secoure le peuple de tous les tsarot, de tous les mauvais épisodes que Aram va faire subir au peuple durant la période des rois d'Israël comme c'est raconté dans le livre de Mélah'im.

David Hameleh' a le souci de voir le peuple souffrir, physiquement, moralement, spirituellement. Souffrir en exil. Et il va donc composer ce mizmor.

Il est conscient que le Klal est une rose, une perle, entourée de ronces. La rose ne peut pas être cueillie, peut-être même ne pas éclore, ne pas laisser goûter de sa saveur, de son toucher, de son odeur etc. David Hameleh' a ce souci. Il ne va pas vivre ces exils mais a le souci de l'exil du peuple d'Israël. Et justement David a connu l'exil à l'échelle individuelle. Dans son histoire il a dû se sauver de Shaoul notamment ou de son fils Avhalom ou de tous ceux qui lui veulent du mal.

David Hameleh' doit se sauver d'une ville à l'autre, dans les montagnes et les vallées. Et il comprend que son histoire individuelle a un enjeu collectif, national.

Selon le Sefer Hakadmon la ségoula de ce mizmor est d'être protégé de la avoda ara, des cultes étrangers. Parce que la avoda zara symbolise l'exil de la émouna, c'est l'égarement de la vérité, ce qui est fondamentalement le problème de l'exil.

Que ce psaume nous donne la force de revenir vers le droit chemin, le chemin d'Hakadosh Barouh' Hou, le chemin de la vérité.

La Yéchiva souhaite Mazal Tov à
David et Naomie Khémis à l'occasion de la naissance
de leur fille **Débora**

La Yéchiva souhaite Mazal Tov à
Rav Gad Amar et toute sa famille à l'occasion
de la Bar Mitsva de leur fils **Imanouël**

Les Parents

Au chapitre 27 verset 16 la Tora ordonne « maudit celui qui déshonore son père et sa mère ». Rachi traduit par *méza'zel* – il exprime du mépris pour ses parents. C'est-à-dire, constate Rav Pinkous (Tiféret Chimchon (page 278), le moindre petit manque de respect à l'égard des parents est déjà atteint de la malédiction de la Tora. Et poursuit-il par les propos du Rambam (Mamrim 5-15) « tout celui qui méprise ses parents même par des mots, et même s'ils ne sont pas prononcés explicitement mais par allusion – *birmiza* – il est maudit par la bouche divine ». Citant encore les propos du H'arédim : la Tora nous ordonne de considérer nos parents tel un roi et une reine ! le commandement du respect des parents se joue essentiellement dans le cœur des enfants, il doit les considérer dans son cœur tels des personnages honorables. Au nom du Zohar : l'homme doit aimer ses parents plus que son corps, son âme et son esprit, laisser de côté toutes ses occupations pour faire leur volonté. La Tora, poursuit Rav Pinkous, ne nous demande pas seulement de les respecter et de ne point leur manquer de respect, mais elle nous demande d'avoir de la considération extrême pour nos parents, de les aimer, celui qui sait les respecter grandement recevra toutes les bénédictions de la Tora et de D'IEU !

La saveur de la Tora

La Tora s'exprime ainsi « aujourd'hui l'Eternel ton D'IEU t'ordonne de réaliser tous ses commandements » (26-16). Pourquoi "aujourd'hui" ? Rachi commente : chaque jour tu dois considérer comme si la Tora était nouvelle, comme si c'était aujourd'hui que tu l'avais reçu ! On peut s'interroger, s'exclame Rav Gamliel Rabinovitch (Tiv Hakéhila vol. 11 page 724), comment considérer nouvelle la Tora que nous faisons tous les jours depuis des millénaires ? Toujours la même prière, les mêmes gestes etc. ? Et de répondre, celui qui n'a jamais goûté les saveurs de la Tora se pose de telle question, mais celui qui a eu recours aux saveurs de la Tora, de l'étude, de la pratique, des prières etc. peut ressentir chaque fois un nouveau goût ! le goût de la Tora est intarissable, à l'infini. Si la Tora n'a pas de goût c'est parce qu'on n'a pas encore touché à sa saveur, mais lorsque touche le parfum de la Tora non seulement qu'on ne veut plus la quitter mais on y découvre à chaque fois un nouvel élan !

Horaires Chabat Kodech Nice
Vendredi 20 septembre 17 eloul

Entrée de Chabat 19h10

**pour les Séfaradim réciter la bénédiction de l'allumage
AVANT d'allumer**

Samedi 21 septembre 18 eloul

Hiloula du MAHARAL

Réciter le Chémâ avant 9h43

Sortie de Chabat 20h12 / Rabénou Tam 20h42

*En cette veille de Roch Hachana
envoyez vos dons à
CEJ 31 avenue henri barbusse
06100 nice
afin d'être inscrit dans le livre de
la vie et le bonheur*